



TOURISME SEXUEL IMPLIQUANT DES ENFANTS : PRÉVENTION, PROTECTION, INTERDICTION ET SOINS AUX VICTIMES

Organisé par

L'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE)

En collaboration avec

L'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)
Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant/ ECPAT Switzerland
Centre Suisse de Compétences pour les Droits Humains (CSDH)
SECO (*sollicité*)

PROJET DE PROGRAMME

Directeur du cours : Prof. Stéphane Nahrath, Responsable de l'UER en études du tourisme, Institut Universitaire Kurt Bösch

Dates : du 15 au 18 octobre 2013

Lieu : Institut international des Droits de l'Enfant
Chemin de l'Institut 18, 1967 Bramois, Suisse
Tél. ++41 27 205 73 03 — Fax: ++41 27 205 73 02
E-mail: ide@childsrighs.org - Web: www.childsrighs.org

Langues : français et anglais, avec traduction simultanée pendant les sessions plénières

Avec le parrainage de

L'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)

Avec le soutien de

Direction du développement et de la coopération DDC, Suisse

Avec le soutien de la



CONTEXTE

L'exploitation sexuelle des enfants n'est hélas pas un phénomène nouveau, qui existe tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Cette exploitation a toujours une dimension économique, ce qui la distingue de l'abus sexuel; le profit concerne avant tout les adultes, souvent les parents, assurément les « recruteurs » et trafiquants, tous les intermédiaires et régulièrement les organisations criminelles qui mettent en place les systèmes d'exploitation. Les enfants, eux, quelque soit leur âge, sont toujours les victimes et leur « consentement » à ces pratiques est légalement irrelevante.

Ce qui est nouveau, c'est la conscience que la communauté internationale a développé ces 15 dernières années de cette réalité; ce sont aussi les formes nouvelles qu'a pris l'exploitation sexuelle et certainement sa portée, longtemps sous-estimée. L'exploitation sexuelle des enfants est à l'évidence devenue un problème de portée mondiale.

Le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, tenu à Stockholm en 1996, a mis en évidence que la prostitution des enfants et la pornographie utilisant ou mettant en scène des enfants étaient une réalité universelle, que les effets de cette exploitation étaient dévastateurs sur le développement des enfants et que les législateurs de la Convention en 1989, n'avaient pas suffisamment pris en compte faute de données fiables; cette conférence regroupant plus de 120 Etats et de nombreuses agences des NU et des ONGs adopta le slogan « *L'exploitation commerciale sexuelle des enfants est une violation grave des droits de l'enfant* ».

Suivirent deux autres congrès mondiaux à Yokohama, en décembre 2001, renforçant le message que tous les enfants devaient être protégés contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et déplorant la lenteur des mesures prises; alors que le Congrès de Rio (2008) adopta une Déclaration et un Appel aux Etats « pour prendre action afin de prévenir et mettre un terme à l'exploitation sexuelle des enfants et pour apporter aide et soutien aux enfants victimes, en mobilisant tous les partenaires publics, privés, académiques ».

Il est certain que la Convention des droits de l'enfant demeure l'instrument principal de protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation à leur encontre, notamment l'exploitation sexuelle; le fait de la ratification quasi universelle de cet instrument lui donne une portée sans précédent et permet à tous de parler le même langage par rapport aux moins de 18 ans. Pourtant, sur la question de l'exploitation sexuelle des enfants, elle n'était pas assez explicite et elle a été complétée, en 2000 par le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC), ratifié à ce jour par 161 Etats. Ce protocole est bâti sur le présupposé que toute forme d'exploitation sexuelle des enfants est criminelle par nature, que les auteurs doivent être identifiés, poursuivis et punis et que les victimes doivent être protégées, aidées et soutenues. Le caractère pénal de ce Protocole est manifeste.

La législation internationale est complétée par le Protocole de Palerme et la Convention ILO 182 pour l'élimination des pires formes de travail ; le Conseil de l'Europe a promulgué en 2007, la Convention sur la Protection des Enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels (Convention dite de Lanzarote), entrée en vigueur en 2010¹. Cette convention va plus loin que l'OPSC et oblige les Etats parties à criminaliser des actes non explicitement mentionnés dans l'OPSC, comme le recours à la prostitution infantile et la possession de matériel pornographique et instaure une obligation pour les Etats de considérer les personnes morales comme pénalement responsables en cas de commission d'une infraction prévue par cette Convention (art. 26).

C'est dans ce contexte général que, parmi les différentes manifestations de l'exploitation sexuelle, le tourisme sexuel a été pointé du doigt comme un cas emblématique, car touchant à la fois les pays du Nord, qui sont les pourvoyeurs de touristes, et les pays du Sud, qui offrent à l'exploitation sexuelle de nombreux enfants souvent en situation de négligence et la plupart du temps pauvres. Cette situation du tourisme sexuel, bien qu'elle ne soit pas décrite explicitement par la Convention

¹ .coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=201&CM=8&DF=7/

et son Protocole facultatif a été abordée très souvent par le Comité des droits de l'enfant et a fait de l'objet de recommandations de la part de ce même Comité pour de très nombreux pays. Ce phénomène revêt une ampleur mondiale et ne se cantonne pas à quelques destinations exotiques. Le tourisme sexuel a un caractère évolutif et mouvant : dès que les efforts de prévention et de protection s'intensifient dans un pays, les touristes sexuels tendent à se déplacer vers un autre pays.

Selon des estimations l'exploitation sexuelle des enfants touche 2 millions d'enfants dans le monde; de fait, il n'existe que très peu de données fiables disponibles relatives à la spécificité de ce phénomène en contexte touristique; selon un questionnaire envoyé aux Etats par la Rapporteuse spéciale sur la vente, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants², seuls 4 Etats sur 35 ont pu fournir des données sur le nombre de victimes et d'auteurs.

Le séminaire international de 2013 aborde la relation entre exploitation sexuelle des enfants et tourisme sexuel pour tenter d'en définir ses contours et ses dimensions : juridique, économique, psychologique, sociologique, politique. Cette délimitation paraît nécessaire pour appréhender cette question en relation avec d'autres facteurs comme la pauvreté, l'exclusion, les inégalités, l'accès à une formation ou un travail décent, les normes sociales ou encore la vulnérabilité des certaines catégories d'enfants.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE) a une dimension transfrontalière évidente, même si elle se déploie parfois uniquement sous la juridiction d'un seul Etat. Cet aspect international doit donc être pris en compte, notamment à travers l'examen des possibilités pour les Etats d'exercer leur juridiction de manière extraterritoriale, que ce soit en matière de jugement ou d'extradition. De même, le fait que souvent l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme soit dans les mains d'organisations plus ou moins structurées, voire de compagnies et d'entreprises ayant pignon sur rue, impose que les Etats puissent intervenir pénalement contre ces organisations et non seulement contre leurs dirigeants.

Les obligations des Etats sont cruciales, car ce sont les gouvernements qui sont liés par les traités internationaux et qui doivent mettre en place le cadre dans lequel les activités économiques (publiques et privées) doivent s'exercer, notamment sur le plan de la législation; ce sont eux qui doivent mener les mesures de prévention (même s'ils les délèguent à des ONGs). Seuls les Etats détiennent le pouvoir de poursuivre et de punir les auteurs et ont la charge de la protection des victimes dans les procédures, comme de leur réhabilitation.

Beaucoup a été fait dans la prise de conscience et l'action, notamment par ECPAT International, par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et son Code mondial d'éthique du tourisme (soft law), certains Etats et d'autres ONGs actives dans le domaine aux niveaux régional et local.

Néanmoins, malgré les progrès, notamment l'adoption de cadres et d'instruments internationaux pertinents et l'existence de mécanismes de contrôle onusiens et régionaux, des défis persistent, en particulier en raison du manque d'harmonisation des législations nationales ou de mécanismes de contrôle et d'auto-contrôle du secteur touristique.

Le séminaire international IDE-IUKB 2013 a l'ambition de permettre à la communauté des acteurs des droits de l'enfant de poursuivre une réflexion sur ce thème qui intéresse l'ensemble des Etats et qui a des incidences économiques non négligeables et surtout des effets dévastateurs sur le développement des enfants victimes.

OBJECTIFS

Ce séminaire a pour but :

- *d'offrir un espace de discussion et d'échange* à l'intention des acteurs concernés, d'ouvrir la réflexion sur l'impact du tourisme sexuel impliquant des enfants, d'appréhender les obligations et responsabilités des Etats et celles des acteurs du secteur privé,

² A/HRC/22/54 (2012)

- *d'identifier les instruments, les meilleures pratiques et les modèles* à travers des échanges d'expériences concrètes entre organisations internationales, ONGs, agences onusiennes, fonctionnaires d'Etat, industrie privée, avec l'objectif d'améliorer la protection des droits de l'enfant dans ce contexte,
- *d'identifier des synergies éventuelles* entre les différents acteurs concernés et cerner les actions possibles dans le court, moyen et long terme.

PUBLIC CIBLE

Représentants des Etats parties, parlementaires, acteurs du secteur du tourisme, membres d'ONGs actives dans ce domaine, organismes onusiens, économistes, travailleurs sociaux, sociologues, juristes, psychologues, chercheurs et étudiants. Toutes autres personnes concernées par le thème et les médias sont les bienvenues !

PROGRAMME

MARDI 15 OCTOBRE 2013

- 17h30 Enregistrement et distribution des documents à l'IDE
- 18h00 Cérémonie d'ouverture et discours de bienvenue
M. Maurice Tornay, Président du gouvernement du canton du Valais
M. Jean Zermatten, Directeur, Institut international des Droit de l'Enfant (IDE)
Prof. Philip D. Jaffé, Directeur, Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)
- 18h15 Film (anglais, français) et débat cf. ECPAT
- 20h00 Cocktail de bienvenue

MERCREDI 16 OCTOBRE 2013

Président de séance: M. Jean Zermatten, Directeur, IDE

Première Partie : Panorama / Etat des lieux

- 09h00 Allocutions de bienvenue :
 - Représentant de la Suisse
 - **M. Christophe Darbellay**, Président de l'IDE
 - **Prof. Stéphane Nahrath**, Responsable de l'UER en études du tourisme, IUKB
- 09h45 Leçons tirées de 30 ans de plaidoyer et de recherche sur l'exploitation sexuelle des enfants
Prof. David Finkelhor, Professeur de sociologie, Crimes against Children Research Center, Université New Hampshire, Durham, USA
- 10h45 *Pause*
- 11h00 Aspects juridiques du tourisme sexuel à l'égard des enfants
Mme Renate Winter, Membre du Comité ONU des Droits de l'Enfant, Vienne, Autriche
- 11h30 Aspects économiques
M. Frédéric Thomas, Maitre de conférences associé, Université Paris 1, France

- 12h00 Aspects sociologiques **Prof. Julia O'Connell Davidson**, Professeur de sociologie, Université de Nottingham, UK
- 12h30 *Repas de midi*
- 13h45 L'historique de Stockholm, Yokohama et Rio : actions présentes, défis **Mme Dorothy Rozga**, Directrice exécutive, ECPAT international, Bangkok, Thaïlande
- 15h00 Ateliers
- 17h30 Fin de la journée
- 19h30 *Soirée valaisanne*

JEUDI 17 OCTOBRE 2013

Président de séance : Prof. Philip D. Jaffé, Directeur, IUKB

Deuxième Partie : Bonnes et mauvaises pratiques

- 09h00 Code de conduite pour la protection des enfants victimes de tourisme et d'exploitation sexuel **M. Andreas Astrup**, General Manager Le Code (organisation) Bangkok, Thaïlande
- 09h30 Exemple suisse **M. Hans-Peter Egler**, Chef de la promotion du commerce, Coopération et développement économiques, Secrétariat d'État à l'économie SECO (*sollicité*)
- 10h00 *Pause*
- 10h30 La transparence de la Justice et la criminalité au Brésil: le cas du tourisme sexuel impliquant des enfants **Juge Pedro Valls Feu Rosa**, Président de la Cour de Justice supérieure de l'État d'Espírito Santo, Brésil
- 11h00 Europol's Project HAVEN (Halting Europeans Abusing Victims in Every Nation) **Mme Anette Paavilainen**, Europol - European Cybercrime Centre, La Haye, Pays-Bas
- 11h30 Inclure le secteur informel dans la prévention du tourisme sexuel impliquant les enfants : l'exemple du Costa Rica. **Mme Nadja Pollaert**, Directrice générale, Bureau international des droits de l'enfant, Montréal, Canada
- 12h00 «Don't Look Away Campaign » contre le tourisme sexuel impliquant les enfants **OIT** (*sollicité*)
- 12h30 *Repas de midi*
- 13h45 Panel : Travail en réseau et partenariat avec les acteurs concernés
Mme Talia Bongni, Responsable du Service, Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant/ ECPAT Switzerland, Berne
Secrétariat d'État à l'économie SECO (*sollicité*)
M. Mathias Leisinger, Vice-président Responsabilité d'entreprise, Kuoni voyages, Zurich
Hotel Group Carlson Rezidor (*sollicité*)

14h45 Ateliers

17h00 Fin de la journée

VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Troisième Partie : Que faire ? / Où va-t-on ? / Pistes de solutions

Président de séance : Mme Renate Winter, Membre du Comité ONU des Droits de l'Enfant

- 09h00 Que fait la Suisse en matière de prévention, de législation et d'intervention face au tourisme sexuel impliquant des enfants ? **M. Bernardo Stadelmann**, Sous-Directeur Office fédéral de la justice, Berne
- 09h45 Le TSIE : Crime contre l'humanité ? **M. Bernard Boëton**, Conseiller Droits de l'enfant, Terre des hommes - aide à l'enfance Lausanne
- 10h15 *Pause*
- 10h45 Exemple de l'Association Aidétous **Mme Florence Pasnik**, Présidente, Association Aidétous, Paris, France
- 11h15 Quelle formation pour les professionnels ? Une question de prévention **M. Olivier Beiner**, Maître d'enseignement senior en gestion de produit hébergement et en marketing, Ecole Hôtelière de Lausanne **Haute école du tourisme Academia Engiadina** (*sollicitée*)
- 12h00 Risques pour les enfants associés aux grands événements sportifs **Prof. Celia Brackenridge**, Chargée de recherches professorales, École de sport et d'éducation, Université de Brunel, Londres, UK
- 12h30 *Repas de midi*
- 13h45 Reprise des ateliers et rédaction des recommandations
- 15h45 *Pause*
- 16h00 **Recommandations des quatre groupes de travail lors des ateliers**
- 16h45 Synthèse finale **Prof. Stéphane Nahrath**, Directeur du cours
- 17h15 Cérémonie de clôture **M. Jean Zermatten**, Directeur de l'IDE
- 17h30 Fin de la journée

MERCREDI 16 OCTOBRE 2013 DE 15H00 À 17H30

JEUDI 17 OCTOBRE 2013 DE 14H45 À 17H00

VENDREDI 18 OCTOBRE 2013 DE 13H45 À 15H45

ATELIERS

Atelier 1 : Responsabilités des Etats. Quelles actions ? Quelles mesures concrètes d'application des textes (prévention, législation, intervention, compétence extraterritoriale) ?

Animateurs : **Mme Renate Winter**, Membre du Comité ONU des Droits de l'Enfant, Vienne, Autriche
Juge Pedro Valls Feu Rosa, Président de la Cour de Justice supérieure de l'Etat d'Espírito Santo, Brésil

Atelier 2 : Responsabilité des acteurs privés du tourisme : entreprises et ONGs

Animateurs : **Mme Talia Bongni**, Responsable du Service, Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant/ ECPAT Switzerland, Berne
Mme Nadja Pollaert, Directrice générale, Bureau international des droits des enfants, Montréal, Canada

Atelier 3 : La question des victimes : compréhension, besoins et prise en charge

Animateurs : **Prof. Celia Brackenridge**, Chargée de recherches professorales, École de sport et d'éducation, Université de Brunel, Londres, UK (*sollicitée*)

Atelier 4 : Comment agir sur « l'offre » et la « demande » (réseaux, clients) ?

Animateurs : **M. Bernard Boëton**, Conseiller Droits de l'enfant, Terre des hommes - aide à l'enfance, Lausanne